

DELIBERATION

124 (7.5)

Le 21 décembre 2020, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de Bouthéon sise 2, passage Paul Verlaine à Andrézieux-Bouthéon, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 décembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, SPADA, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, MARRET, MOINE, CEYTE, JACOB, SORGI, CAMPEGGIA, COLOMBO.

Procurations : Monsieur VOCANSON à Madame BRUEL, Madame DUCREUX à Monsieur MONTEUX, Madame BOIS-CARTAL à Madame MONTAGNON, Madame KHEBRARA à Madame FABRE, Madame MONTET-FRANC à Monsieur CHAPOT, Monsieur KARA à Monsieur MARRET.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour le Théâtre du Parc

Monsieur le Maire expose que le Théâtre du Parc, Labellisé « Scène régionale Auvergne-Rhône-Alpes » en 2017, bénéficie du soutien de la Région depuis plusieurs années maintenant. Ce soutien institutionnel conforte le projet artistique mené depuis huit ans par le théâtre et s'est traduit par la signature d'une convention triennale et tripartite en 2018, entre la Ville d'Andrézieux-Bouthéon, le Département de la Loire et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il ajoute que la Région affirme sa volonté de soutenir les lieux de spectacle vivant pour permettre à tous les habitants d'avoir un accès facilité à la culture et aux diverses formes artistiques. Il s'agit essentiellement de soutenir les lieux pour l'accueil en résidence d'artistes et le soutien à la création, afin de favoriser la présence artistique dans les lieux et ainsi encourager la mise en place d'actions culturelles en direction de tous les publics, sur l'ensemble du territoire.

Monsieur le Maire explique que, comme chaque année, le Théâtre du Parc renouvelle sa demande de subvention « Aide aux lieux » auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le montant de la demande s'élève à 60 000 €.

Il précise que la demande de subvention reposant sur un montant supérieur à 30 000 €, celle-ci ne rentre pas dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire, et doit faire l'objet d'une délibération de l'Assemblée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20201222-124-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2020

Affichage : 24/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION

124 (7.5)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention d'un montant de 60 000 €, auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, au titre de l'« Aide aux lieux », pour le Théâtre du Parc,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 22 décembre 2020

Le Maire,
François DRIOL

